



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 14 décembre 2023 Publié le : 22/12/2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 53, 51, 52, 49, 50

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 00h15.

Etaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°2), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°39 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°34 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°48 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°19 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir de la question n°2), **Chaleze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Mouilins :** M. Florent BAILLY, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** Mme Laëtitia LAROCHE, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montferand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°39 incluse), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°2), **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY (à partir de la question n°20), **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°7 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Novillars :** M. Bernard LOUIS, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Marie LAMBERT

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°40), Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°5), M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°35), Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°20), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, M. Alain BLESSEMAILLE à Mme Anne VIGNOT, M. Philippe SIMONIN à M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Catherine BOTTERON à M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET à M. Yves GUYEN, M. Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU (jusqu'à la question n°19 incluse), M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD (à partir de la question n°8), M. Jean-Claude CONTINI à M. Franck RACLOT

Délibération n°2023/2023.06781

Rapport n°38 - CRR - Projet d'établissement 2024-2027

CRR - Projet d'établissement 2024-2027

Rapporteur : M. Gilles ORY, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°7	20/11/2023	Favorable
Bureau	30/11/2023	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

L'élaboration d'un projet d'établissement et sa mise en œuvre sont rendus obligatoires par les textes réglementaires.

Le projet d'établissement est un document politique, stratégique qui définit l'identité de l'établissement, la structure de son offre d'enseignement, les moyens dont il dispose ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution qu'il se donne.

C'est dans cette optique et dans le cadre d'une démarche de projet participative que le projet d'établissement 2024-2027 du conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon Métropole a été élaboré.

Le projet d'établissement est un document indispensable à l'obtention du label « Conservatoire » par l'Etat. Validé par le Conseil de communauté, il fixe les objectifs politiques assignés à la structure.

Il permet de déterminer l'identité de l'établissement, ses orientations, ses axes prioritaires dans le contexte de son territoire d'action et de rayonnement. Il guide les choix pédagogiques, artistiques et culturels dans un plan d'action collectif et déterminé dans le temps. Il indique également les modalités de sa démarche en matière de développement durable.

C'est un outil au service des usagers et des équipes professionnelles qui le font vivre.

L'équipe de direction du Conservatoire a souhaité associer le plus grand nombre d'usagers, de partenaires et d'agents à l'écriture du projet 2024-2027.

Ce projet sera décliné opérationnellement au travers du projet de direction du Conservatoire.

I. Etapes de construction du projet

A/ Les enseignements du précédent projet :

Le bilan du précédent projet 2018-2022 (fait à partir d'un questionnaire envoyé aux usagers, partenaires et agents) a été présenté au **Conseil d'établissement du 5 juillet 2022**.

Il a permis d'objectiver ce qui a été fait ou non dans le cadre du projet et ce qui a été réalisé hors du projet.

B/ La démarche de construction du nouveau projet d'établissement 2024-2027 :

Ce travail a fait apparaître un manque d'indicateurs précis, qui auraient aidé la réalisation du bilan. Il est donc souhaitable d'élaborer un nouveau Projet plus succinct, précisant les objectifs principaux et les indicateurs permettant d'en évaluer la bonne réalisation.

Pour construire le projet 2024-2027, **une première phase d'enquête consultative** auprès des usagers, agents, partenaires a permis d'identifier 44 enjeux autour des thématiques de mixité, d'éducation, d'accueil, d'adaptabilité, de diffusion, d'identité et de partenariat.

Ces enjeux ont été présentés en décembre 2022 aux élus Culture de Grand Besançon Métropole et au Conseil Pédagogique.

A la suite de cette présentation, **une seconde phase consultative** a permis de mesurer les priorités données par les usagers, les partenaires et les agents.

Le **Conseil d'établissement du 7 mars 2023** a été l'occasion de partager et de discuter la priorisation de ces enjeux.

Il en ressort que des visions très différentes des missions du Conservatoire se sont exprimées, faisant apparaître un besoin de clarification de ses missions. Le retour du sondage exprime le souhait d'une plus grande adaptation du Conservatoire à ses publics : il est donc nécessaire de mieux partager le cadre à l'intérieur duquel cette ouverture doit se réaliser.

Des points réguliers ont été faits dans les différents conseils pédagogiques de l'année 2022-2023.

C/ Objectifs

Ce nouveau projet d'établissement devra s'appuyer sur quatre objectifs directement liés à son identité d'acteur majeur de l'écosystème culturel du territoire :

Objectif 1

Recentrer l'action du Conservatoire sur ses missions fondamentales et régaliennes, conformément aux textes officiels récemment publiés par le Ministère de la culture, et veiller ainsi à la production de sa valeur ajoutée.

→ *Indicateur : production d'une brochure de présentation FALC (Facile à lire et à comprendre), mise à jour du site internet.*

Objectif 2

Conforter l'ancrage territorial du Conservatoire en matière de service aux usagers (complémentarité avec les écoles de musiques locales pour les formations initiales, poursuite de formations dans les autres cycles, recrutement régional et national pour les Cycles diplômants et Classes préparatoires).

→ *Indicateur : production de chiffres annuels des usagers admis au Conservatoire, faisant apparaître notamment les cas de continuité de formation pour les élèves issus d'autres structures locales ou non.*

Objectif 3

Consolider les dispositifs en partenariat avec l'Education nationale (de l'école élémentaire à l'université) en veillant particulièrement à leur accessibilité et leur ouverture.

→ *Indicateur : finalisation des conventions et mise en place de l'ensemble des modalités de pilotage technique et politique.*

Objectif 4

Assurer un rayonnement de l'action culturelle des élèves sur le territoire de GBM, en lien et en partenariat avec l'ensemble des structures implantées.

→ *Indicateur : augmenter le nombre de prestations partenariales hors les murs.*

II. Le projet d'établissement 2024-2027 :

L'écriture d'un nouveau projet d'établissement marque le début d'un nouveau « chapitre » de l'histoire du Conservatoire, occasion de jeter de nouvelles bases pour construire une culture collective et atteindre des objectifs partagés.

Le projet d'établissement s'articule autour de quatre grandes parties :

- Un Conservatoire à Besançon :
- Identité et environnement :
- Les points forts du territoire et de son Conservatoire ;
- Le cadre de référence pour notre action commune.

Il dessine trois phases distinctes de travail :

- la première phase (2024) consistera en la détermination d'un **projet fédérateur**, qui sera ensuite décliné en objectifs opérationnels assortis d'indicateurs, permettant d'en assurer la bonne réalisation. Après validation des élus communautaires, ceci constituera la **feuille de route** du Conservatoire pour 2024-2027 ;
- la deuxième phase (2025-2027) sera la **phase opérationnelle** ;

- la troisième phase (2027) permettra d'effectuer le **bilan** du projet.

Il s'appuiera sur le projet de direction, qui installe durablement une organisation collective et agile au Conservatoire, permettant de répondre aux contraintes et opportunités inhérentes à la vie de tout établissement d'enseignement artistique.

M. Anthony POULIN (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet d'établissement 2024-2027 du Conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

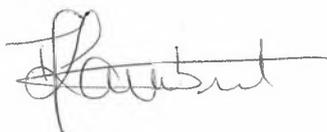
Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 2

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Marie LAMBERT
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Projet d'établissement du Conservatoire de Grand Besançon Métropole 2024-2027

1. Un conservatoire à Besançon

a) Son histoire

A l'instar de la plupart des conservatoires des principales villes françaises, « l'école municipale de musique de Besançon » a été fondée au XIX^{ème} siècle (le 26 décembre 1860), comme succursale du Conservatoire de Paris. Consacré à la musique depuis l'origine, le Conservatoire a intégré les spécialités danse et art dramatique dès le 1^{er} janvier 1962.

Géré par la ville de Besançon, classé CNR (Conservatoire National de Région) en 1968 par le Ministère de la Culture et de la Communication, sa gestion a été transférée de la ville de Besançon à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le 1^{er} janvier 2006.

b) Son histoire récente

Depuis 2013, le Conservatoire est installé en bordure du Doubs aux côtés du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) au sein de la Cité des Arts, bâtiment emblématique signé Kengo Kuma.

Situé à proximité de la Rodia (SMAC) et du Bastion (locaux de musiques actuelles) en un pôle culturel aux pieds de la Citadelle, il bénéficie d'un contexte métropolitain culturel riche (Concours international des jeunes chefs d'orchestre, Festival international de musique, Orchestre Victor Hugo, Scène nationale, CDN...)

La nouvelle implantation du Conservatoire et la richesse de ses équipements ont conduit au développement d'une politique volontariste visant à installer une saison d'Action culturelle ambitieuse au sein de l'Auditorium Jacques KREISLER et à attirer de nouveaux élèves (1607 élèves en 2013, 1813 élèves au plus fort en 2019). La période de pandémie a conduit à un léger tassement des effectifs, qui se stabilisent aujourd'hui autour de 1550 élèves.

2. Identité et environnement

a) La valeur ajoutée du Conservatoire

La valeur ajoutée du Conservatoire est de contribuer à l'éducation des jeunes par la pratique artistique spécialisée dans les domaines de la danse, de la musique et du théâtre. Par les pratiques artistiques, c'est donc un objectif éducatif et citoyen qui est visé, qui peut être atteint par des parcours diversifiés.

b) Le cadre pour l'action

Le Projet d'établissement constitue la chorégraphie, la partition, le scénario que le Conservatoire devra interpréter collectivement durant la période fixée.

Ce texte de référence s'inscrit dans deux cadres complémentaires :

1. Les textes cadre de Grand Besançon Métropole

On citera ici les statuts de Grand Besançon Métropole (GBM) en date du 1^{er} juillet 2019 et son projet de territoire (délibération communautaire du 31 mars 2022), la convention cadre visant à l'adossement de l'ESM sur le CRR pour les musiques anciennes, etc.

La collectivité fixe également des orientations et des outils structurants parmi lesquels il faut noter :

- Une prospective financière orientée à la baisse ;
- Les outils de gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;
- Le Projet de direction, en support du projet d'établissement (organigramme, missions, objectifs,...) ;
- Le souhait de développer une communication valorisante concernant les missions du Conservatoire à l'intérieur du cadre plus global de GBM.

2. Les textes cadres du Ministère de la Culture

Il s'agit principalement de l'arrêté de classement des conservatoires, du Schéma National d'Orientation Pédagogique, textes qui sont actuellement en phase de révision en vue d'une nouvelle publication imminente.

Il faut également ajouter les textes encadrant les Classes à Horaires Aménagés et autres dispositifs scolaires, qui ont été établis en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale.

c) Les partenaires

Dans la suite des préconisations du précédent Projet d'établissement, le dialogue du Conservatoire avec les partenaires et acteurs du territoire devra permettre d'établir un cadre partagé pour la construction de projets tout en garantissant le juste respect de l'identité de l'établissement et la production de sa valeur ajoutée.

Il conduira notamment à l'élaboration systématique de conventions et à l'utilisation de ressources spécifiques du management transversal.

3. Les points forts du territoire et de son Conservatoire

a) Musiques anciennes

Le domaine des Musiques anciennes s'est développé considérablement au sein de l'établissement, ce qui a conduit notamment à l'adossement à l'ESM (Ecole Supérieure de Musique de Bourgogne Franche Comté), et à un rayonnement qui dépasse les limites du territoire bisontin. Il s'appuie également sur la dynamique créée sur le territoire par le festival de Montfaucon, l'association Cristofori, etc.

b) Musiques actuelles

Le développement des Musiques actuelles amplifiées a été impulsé à l'occasion du déménagement du Conservatoire sur les bords du Doubs, tirant profit de la proximité avec la Rodia et le Bastion et animé par GBM. Ainsi, les enseignements du Conservatoire reposent-ils sur une logique de mutualisation avec ses deux partenaires : création de

projets, utilisation des espaces pour les cours et les répétitions des élèves, rencontres d'artistes, aide à l'insertion, etc.

c) Classes à Horaires Aménagés

Le territoire bisontin s'est doté d'un réseau particulièrement riche de partenariats avec des établissements scolaires (3 écoles, 2 collèges, 1 lycée en musique et en danse), qui est toujours en développement, notamment pour le théâtre. Un lien fort existe également avec l'Université pour des parcours mutualisés jusqu'à la Licence pour la musique et le théâtre.

La présence du Pôle excellence voix, du CDN (Centre Dramatique National), de la compagnie de danse Pernette entre autres sont des atouts pour développer les liens avec le secteur scolaire, en relation étroite avec les enseignants dumistes du Conservatoire.

Durant l'année scolaire 2022-2023, 25% des élèves du Conservatoire ont effectué leur cursus dans le cadre des « classes à horaires aménagés ».

d) Orchestres

L'action du FIM (Festival International de Musique de Besançon), notamment le concours international de direction de jeunes chefs d'orchestre a impulsé une dynamique et un intérêt pour la musique symphonique. Aux côtés de l'OVH (Orchestre Victor Hugo), des nombreux orchestres amateurs du territoire, le Conservatoire s'inscrit dans cette tradition forte et contribue au développement de ces pratiques.

e) Théâtre

Le Conservatoire s'est positionné fortement sur le segment de la pré professionnalisation des étudiants en art dramatique, en relation étroite avec le CDN, l'Université (DEUST), la Scène Nationale, ENSATT (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Technique du Théâtre), La Manufacture à Lausanne, etc.

f) Jeune public

Dans un objectif de mettre en place une « école du spectateur », le Conservatoire a initié une saison Jeune public, qui entre en résonance avec plusieurs événements locaux et partenaires : le Livre dans la boucle, la future Grande bibliothèque, l'association Côté cour, la programmation jeune public de l'OVH, le festival La Plaje organisé en lien avec la Région, etc. La thématique du « Jeune public » semble s'inscrire tout naturellement dans le site choisi pour la Cité des Arts.

g) Musiques nouvelles

Conformément à ses missions, le Conservatoire a mis en place un label « musiques nouvelles », visant à inscrire fortement le répertoire d'aujourd'hui dans ses pratiques pédagogiques. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la dynamique créée par la résidence de compositeur organisée par le FIM (Festival International de Musique), la Scène Nationale, le festival POTE, etc.

h) Pratique amateur

Le territoire présente un niveau élevé de pratique artistique des publics en amateur, au travers des ensembles associatifs, des groupes de pratique en musiques actuelles, du réseau des écoles de musique de Grand Besançon Métropole, etc.

4. Le cadre de référence pour notre action commune

a) Un nouveau chapitre

L'écriture d'un nouveau Projet d'établissement marque le début d'un nouveau « chapitre » de l'histoire du Conservatoire, occasion de jeter de nouvelles bases pour construire une culture collective et atteindre des objectifs partagés.

Avant même la définition d'objectifs précis à atteindre, il s'agit de prendre le temps d'un engagement de chacun dans la démarche proposée, étape indispensable à la mobilisation effective des énergies.

b) Un projet collectif et des objectifs mesurables

La démarche de bilan du précédent projet 2018-2022 a mobilisé les outils de l'intelligence collective, favorisant ainsi la collaboration, le croisement des points de vue et la complémentarité des contributions (usagers, partenaires, agents, etc.).

La première phase de construction du nouveau projet a confirmé la nécessité de prendre le temps nécessaire pour obtenir un consensus sur les axes, objectifs, directions à privilégier pour la période du nouveau Projet. Il s'agit concrètement de permettre au conservatoire d'assimiler les ressources du mode projet avant de s'attacher à définir et nommer les priorités.

C'est pourquoi la première phase de travail collectif sera consacrée, durant l'année 2024, au choix d'un ou plusieurs axes majeurs, faisant converger enjeux identifiés et points forts, et à fixer des résultats mesurables à atteindre.

Cette phase se conclura par la validation par les élus communautaires d'une feuille de route qui précisera les objectifs, les moyens et les indicateurs de réussite.

c) Pilotage

Conformément au Règlement intérieur du Conservatoire, deux instances auront la charge d'élaborer la feuille de route et de veiller ensuite à sa mise en œuvre :

- Le Conseil d'établissement, présidé par madame la Présidente de GBM et incluant les partenaires principaux ainsi que les représentants de l'ensemble du personnel et des usagers du Conservatoire ;
- Le Conseil pédagogique, réunissant les représentants des enseignants, et dont la composition sera ouverte à l'ensemble des personnels durant la phase d'écriture de la feuille de route.

d) Mise en œuvre de la feuille de route

Les années 2025-2027 seront consacrées à la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route, sous la responsabilité de l'ensemble des équipes du Conservatoire, qui auront toute latitude pour mettre en œuvre les actions correspondantes.

e) Bilan et vérification des résultats

Bilan du Projet d'établissement à l'issue de l'année 2027, sous la responsabilité du Conseil d'établissement, qui en aura également assuré le suivi annuel.